

DÉCLARATION COMMUNE
PORTANT SUR LA COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DE LA MAIN D'OEUVRE
ENTRE
LE QUÉBEC
ET
LA CATALOGNE

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, M^{me} Kathleen Weil, et le ministre de l'Entreprise et de l'Emploi de la Catalogne, M. Francesc Xavier Mena, se félicitent des liens étroits qui unissent le Québec et la Catalogne et dont le développement se poursuit, soutenu notamment par la coopération institutionnelle établie entre les deux gouvernements depuis plus de 30 ans. Ils se réjouissent également des retombées importantes de cette coopération qui contribue au bien-être des citoyens québécois et catalans. Ils rappellent, en outre, les projets conjoints réalisés dans le domaine de l'immigration en matière d'intégration et de francisation.

Plus de quinze ans après la signature de l'*Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement autonome de la Catalogne*, à Québec, le 10 juillet 1996, ils réaffirment leur volonté de poursuivre la coopération et de la renforcer dans les domaines de l'emploi et de la mobilité des travailleurs. À cet égard, M. Mena rappelle les actions menées en Catalogne afin d'adapter les services d'emplois aux besoins actuels et futurs du marché du travail catalan. Cette démarche s'appuie sur trois axes principaux : l'innovation, l'intégration et l'internationalisation. S'agissant de ce dernier axe, il précise que le nouveau gouvernement catalan souhaite favoriser le développement des entreprises catalanes au plan international et permettre à ses travailleurs et travailleuses d'avoir accès à des offres d'emplois et à des stages à l'étranger.

Pour sa part, M^{me} Weil signale l'adoption, par le gouvernement du Québec, de politiques et de mesures destinées à promouvoir et à faciliter la mobilité professionnelle et l'intégration des migrants sur son territoire et contribuer ainsi à accroître l'excellence et la compétitivité des entreprises québécoises. Elle rappelle la stratégie de promotion de l'immigration déployée sur le territoire catalan par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle souligne également les grandes lignes du



Plan Nord, telles qu'exposées par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, lors de sa mission à Barcelone, le 10 octobre 2011, dont la mise en œuvre au cours des prochaines années devrait générer de nombreux emplois et présenter des occasions d'affaires intéressantes pour les entreprises catalanes.

Reconnaissant l'intérêt mutuel d'une collaboration accrue afin de favoriser la mobilité des travailleurs catalans vers le Québec et de faciliter l'intégration socioprofessionnelle des bénéficiaires de cette mobilité, les deux ministres expriment leur volonté d'établir un cadre formel de coopération entre les deux gouvernements qui permettrait notamment :

- de soutenir les entreprises et les agences de développement économique dans leurs activités de recrutement international et de mobilité professionnelle;
- de favoriser l'intégration professionnelle des bénéficiaires d'un éventuel instrument; et
- de favoriser la coopération et le partage des meilleures pratiques en matière d'intégration, notamment en ce qui a trait à l'apprentissage de la langue.

Pour atteindre ces objectifs, M^{me} Weil et M. Mena s'entendent pour créer un groupe de travail mixte sur la mobilité professionnelle, formé de représentants des ministères de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour la Partie québécoise, et du ministère des Entreprises et de l'Emploi, pour la Partie catalane. Chaque partie en désignera un coprésident ainsi que les membres.

Ce groupe de travail, rattaché au Comité mixte de coopération Québec-Catalogne, aura pour tâches principales :

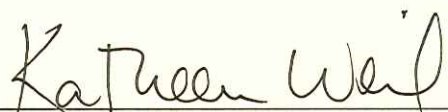
- d'évaluer les possibilités de collaboration et d'échanges entre le Québec et la Catalogne en matière d'emploi et de mobilité professionnelle;
- de proposer des mesures et des mécanismes permettant, entre autres, d'assurer un échange d'information permanent entre les organismes responsables de l'emploi en Catalogne, d'une part, et, d'autre part, les entreprises et agences de développement économique québécoises ainsi que les services gouvernementaux concernés au Québec;
- de suivre l'évolution du projet pilote sur la mobilité de la main-d'œuvre inscrit dans le cadre du 7^e Comité mixte de coopération Québec-Catalogne;



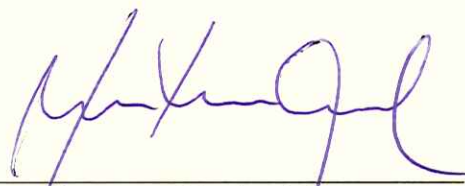
- d'élaborer un instrument établissant la nature du partenariat à convenir entre les Parties ainsi que les actions et les programmes à réaliser dans ce cadre pour atteindre leurs objectifs en matière de mobilité professionnelle.

Ce groupe de travail déposera, dès que possible, au Comité mixte de coopération Québec-Catalogne, un rapport des ses activités formulant des recommandations à l'intention des gouvernements du Québec et de la Catalogne.

Fait à Barcelone, le 2 février 2012, en double exemplaire, en langue française et en langue catalane.



Kathleen Weil
Ministre de l'Immigration et des
Communautés culturelles du
Québec



Francesc Xavier Mena
Ministre de l'Entreprise et de
l'Emploi de la Catalogne